

Jean-Pierre Dorand / Jean-Pierre Sigger , députés		P2037.08
Modification de la loi sur les communes : fusions de communes – création d'arrondissements		DIAF
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 05.09.08	Transmis CHA:11.09.2008*	Parution BGC: Sept. 2008

Dépôt

Déposé le 20 juin 2008.

Développement

Il est nécessaire d'envisager de nouvelles possibilités de collaboration intercommunale dans les agglomérations du canton. Pour que celles-ci soient fortes, il est nécessaire d'étudier une future fusion entre les villes-centres et les communes suburbaines et périurbaines. Une telle fusion doit être vécue comme une addition des forces et non pas comme une absorption des unes par les autres. Il est possible de vaincre une partie des appréhensions dues à une fusion en garantissant aux communes, de manière permanente, une part des sièges dans les organes de la nouvelle collectivité. Il en est de même si l'administration est en partie décentralisée.

Nous prions le Conseil d'Etat d'étudier la constitution d'arrondissements électoraux permanents et une décentralisation administrative dans le cas de fusion dans les agglomérations du canton.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).